

Dans son effort en vue d'améliorer les radiocommunications, le laboratoire de radiocommunications du ministère a poursuivi ses expériences sur l'utilisation de l'ionosphère, qui défléchit les ondes radioélectriques, pour communiquer sur de longues distances.

9.2.14 Conseil des Arts du Canada

Le Conseil des Arts du Canada prévoyait consacrer \$31.6 millions en 1977-78 à l'appui des activités en sciences sociales, et \$23.5 millions au secteur universitaire. Les fonds destinés à la R-D s'élevaient à \$13.9 millions. Le Conseil exerce ses fonctions principalement au moyen d'un vaste programme de bourses d'étude et de subventions. Il partage avec le ministère des Affaires extérieures la responsabilité des relations culturelles du Canada avec les autres pays, et il administre la Commission canadienne pour l'UNESCO ainsi que des programmes spéciaux financés par des dons.

Les fonds de recherche du Conseil sont distribués par le canal de cinq programmes: les subventions à des professeurs d'université et à d'autres intellectuels pour de la recherche libre en sciences sociales; les subventions Killam (bourses de recherche supérieure et bourses spéciales de recherche postdoctorale pour aider les intellectuels de haut calibre à se livrer à d'importants travaux de recherche); les bourses de congé à l'intention de professeurs d'université qui désirent se lancer dans une forme de recherche ou d'étude créatrice; les bourses de recherche destinées à de jeunes intellectuels pour leur permettre de faire de la recherche à temps plein; et, dans le cadre du Programme d'échanges culturels que le Conseil administre pour le compte du ministère des Affaires extérieures, les subventions accordées à des intellectuels canadiens pour des recherches en France.

L'aide du Conseil aux activités liées à l'information scientifique comprend des subventions pour la publication de revues spécialisées et des subventions globales au Conseil canadien de recherches sur les humanités et au Conseil canadien de recherche en sciences sociales pour la publication de textes savants et pour le soutien de la participation aux conférences annuelles des sociétés savantes du Canada.

Les dépenses du Conseil au chapitre de l'aide à l'éducation prévues pour 1977-78 ont été évaluées à \$11.7 millions. Ce montant comprend les bourses d'études doctorales à l'intention d'étudiants en sciences sociales ayant terminé au moins une année d'études supérieures au-delà du baccalauréat spécialisé ou l'équivalent; les subventions à des universités et organismes canadiens pour leur permettre d'inviter d'éminents intellectuels d'autres pays; et les bourses à l'intention d'étudiants étrangers désireux de faire des études avancées au Canada.

9.2.15 Ministère d'État aux Sciences et à la Technologie

Ce ministère d'État est chargé des politiques visant le développement optimal des sciences et de la technologie au Canada. Il examine et évalue les activités et programmes scientifiques et technologiques de nombreux ministères fédéraux et encourage la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces, les organismes publics et privés, et avec les autres pays.

La Direction de la politique est chargée de l'ensemble des projets qui ont des répercussions directes sur les politiques et les activités gouvernementales en matière de sciences et de technologie, et elle est divisée en trois secteurs: projets gouvernementaux, programmes internationaux, et étude et évaluation des programmes.

La Division des projets gouvernementaux, en étroite consultation avec les ministères en cause, poursuit l'élaboration des politiques relatives aux océans, à l'espace et à la technologie scientifique dans le Nord, et examine l'évolution de la recherche et du développement dans le domaine forestier.

L'importance croissante des ressources naturelles du Canada au large des côtes a amené le ministère d'État à s'occuper de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques relatives aux océans. La Division s'est intéressée en particulier à l'objectif gouvernemental d'atteindre un niveau d'excellence dans les travaux effectués sur et sous les eaux couvertes de glace.